

RÈGLEMENT POUR LES PRIX DE PARTICIPATION EN LIEN AVEC LA CONSULTATION CITOYENNE – L'AVENIR DU NOYAU VILLAGEOIS

Le concours a lieu dans le cadre du sondage sur l'avenir du noyau villageois de Saint-Philippe qui débute le 22 mai 2026 à 8 h 00 et qui prend fin le 5 juin 2026 à 16 h 00.

Toute référence à des heures dans ce document fait référence à des heures en vigueur localement dans la Ville de Saint-Philippe, province de Québec.

Comment participer

- Selon les dates précisées ci-haut, complétez le sondage, en ligne, sur l'avenir du noyau villageois de Saint-Philippe en y inscrivant vos coordonnées complètes.
- Une seule participation par personne est permise.
- Aucun achat n'est requis.
- Le gagnant doit être âgé de 18 ans et plus au moment du tirage et être résident de Saint-Philippe.

Prix à gagner

5 paniers-cadeaux d'une valeur de 150\$ **comprenant** :

- 100 \$ en crédits loisirs
- 50 \$ chez des marchands d'ici

Remise des prix

- Les prix seront remis par un tirage au sort effectué le 10 juin 2026 à l'hôtel de ville de Saint-Philippe, sous la supervision du service du Greffe et des Affaires juridiques.
- Les gagnants seront contactés par téléphone ou courriel.
- Une preuve de résidence sera exigée lors de la remise du prix.
- Une photo avec les gagnants sera prise. En participant au concours, le participant accepte qu'e la Ville diffuse son nom et la photo dans ses communications.

En remplissant laissant leurs coordonnées complètes à la fin du sondage, les participants acceptent de respecter le règlement de participation. Les administrateurs, dirigeants et employés de la Ville de Saint-Philippe, ainsi que ses sociétés mères et filiales, ses agences de publicité, ses partenaires, ses commanditaires et autres fournisseurs de services reliés à ce concours, de même que les membres de leurs familles immédiates (frères, sœurs, enfants, père, mère, conjoint légal ou de fait) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux, ne peuvent participer à ce concours.